

Decembre 2002



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

F

COMITE DES PECHES CONTINENTALES POUR L'AFRIQUE

Douzième Session

Yaoundé, Cameroun, 2-5 Décembre 2002

Interaction entre les Pêches continentales de capture et l'Aquaculture et leurs contributions à la Sécurité alimentaire et à la réduction de la pauvreté en Afrique sub-saharienne.

RESUME

Le présent document récapitule la contribution des pêches continentales de capture et de l'aquaculture à la sécurité alimentaire et à la pauvreté en Afrique sub-saharienne. Il examine aussi de manière très succincte la nature des interactions entre les pêches continentales de capture et l'aquaculture tant au niveau des institutions et des ressources qu'au plan socio-économique, environnemental et biotechnologique. Ces interactions sont considérées comme des synergies et des potentialités que les pouvoirs publics et les autres parties prenantes pourraient utiliser pour renforcer la contribution de ces sous-secteurs à la sécurité alimentaire et à la réduction de la pauvreté. Il relève aussi que les pêches continentales de capture et l'aquaculture sont des secteurs importants dans de nombreux pays d'Afrique sub-saharienne et qu'ils doivent encore se développer de manière harmonieuse. Toutefois, les interactions peuvent menacer l'harmonie si elles ne sont pas traitées de manière intégrée. Il est recommandé d'user de précaution pour introduire les espèces étrangères et de transférer les organismes aquatiques au sein d'un même pays et/ou entre des pays divers. La promotion de la gestion intégrée des bassins hydrographiques et de gestion des ressources communautaires dans les zones côtières, ainsi que l'importance accordée aux pêches fondées sur l'élevage et aux systèmes de mise en valeur, sont considérées comme des stratégies fondamentales pour accroître la participation des pêches continentales de capture et de l'aquaculture à la sécurité alimentaire et à la réduction de la pauvreté en Afrique sub-saharienne.

For reasons of economy, this document is produced in a limited number of copies. Delegates and observers are kindly requested to bring it to the meetings and to refrain from asking for additional copies, unless strictly indispensable.

Most FAO meeting documents are available on Internet at www.fao.org

INTRODUCTION

1. La communauté internationale, par le biais d'un certain nombre de déclarations récentes¹ a mis l'accent sur la nécessité d'assurer la sécurité alimentaire et la gestion durable des ressources naturelles, y compris des pêches. Il est indiqué que les interventions de développement touchent à la complexité et aux interactions qui gouvernent l'utilisation des ressources. On insiste sur la nécessité d'incorporer les connaissances traditionnelles dans les programmes de développement, et de faire de la réduction de la pauvreté une priorité absolue. Aucune autre région dans le monde ne mérite davantage une action collective pour traiter de ces questions, que l'Afrique subsaharienne (région qui regroupe la plupart des pays membres du Comité des pêches continentales pour l'Afrique - CPCA).

2. Le présent document vise à souligner les interactions entre les pêches continentales de capture et les sous-secteurs de l'aquaculture, tout en décrivant les synergies et les potentialités sur lesquelles les gouvernements et les autres parties prenantes² peuvent compter. Ce document souligne aussi les défis à affronter afin de promouvoir la gestion des pêches durables et le développement de l'agriculture pour renforcer leur contribution à la sécurité alimentaire et à la réduction de la pauvreté. Cette analyse arrive à point nommé puisque les pêches continentales et l'aquaculture sont deux secteurs importants dans de nombreux pays d'Afrique subsaharienne et qu'ils devraient être développées de manière plus harmonieuse. Toutefois, les interactions entre ces sous-secteurs pourraient menacer « l'harmonie » si l'on n'adopte pas une approche intégrée. Ces interactions sont diverses (institutionnelles, sociales, économiques (y compris sur les marchés et dans les échanges) et concernent l'environnement et les biotechnologies. Le présent document mettra en rapport ces interactions en attirant l'attention sur les liens tant positifs que négatifs.

3. Le présent document suit le plan suivant : les divers termes et concepts fondamentaux du titre sont expliqués et sont suivis par une présentation succincte de la contribution des sous-secteurs à la sécurité alimentaire et à la réduction de la pauvreté. Le document met l'accent sur la nature des interactions et sur la manière dont elles offrent des synergies, des possibilités et/ou des défis. Le document se termine par des actions suggérées par le Comité, en vue d'optimiser les avantages qui peuvent découler de ces interactions.

EXPLICATION DES TERMES CLES ET DE DIVERSES NOTIONS

4. Le prélèvement et la réinstallation successive de poissons et d'autres organismes aquatiques dans des eaux naturelles (rivières, lacs, réservoirs, plaines inondables, etc.) sont des pratiques qui existent depuis la nuit des temps pour la production vivrière et qui sont encore en vigueur de nos jours en Afrique rurale. Alors que la pêche d'organismes aquatiques remonte à l'aube de l'évolution humaine, l'aquaculture qui prévoit la participation humaine pour favoriser la production d'organismes aquatiques, n'a été introduite en Afrique subsaharienne que depuis une soixantaine d'années.

¹ Plan d'action du Sommet mondial de l'alimentation de la FAO, 1996 ; Déclaration du Millénaire, 2002 ; Sommet mondial pour le développement durable 2002 (Johannesburg)- Plan de mise en œuvre.

² Le mot "partie prenante" tel qu'il est utilisé dans ce document englobe aussi les organisations non-gouvernementales (ONG) et sur les organisations de la société civile (OSC).

5. Les pêches de capture et l'aquaculture ont des caractéristiques propres mais également des points communs. En général, les pêcheurs pratiquent aussi la chasse et la cueillette et d'un point de vue socio-culturel ils sont distincts des cultivateurs et des pisciculteurs. Les composantes essentielles de ces cultures influencent la manière dans laquelle ils conçoivent l'environnement et les ressources naturelles. Ainsi, l'on constate souvent, bien qu'il existe de nombreuses exceptions, que les pêcheurs sont de médiocres pisciculteurs, et vice versa. Cette distinction fondamentale prévaut sur nombre d'autres interactions. Du point de vue institutionnel, la production des pêches s'effectue souvent en contrôlant les pêcheurs eux-mêmes, alors que pour la production de l'aquaculture il faut contrôler l'environnement aquatique.

6. Dans ce contexte, il existe une différence importante entre les pêches de capture et l'aquaculture, pour ce qui est de la propriété, officielle ou coutumière. L'aquaculture suppose une propriété des produits et souvent des installations de production, alors que les pêches de capture exploitent un bien commun. Ainsi les pêches de capture utilisent des ressources dont l'accès est libre et dans lesquelles la seule intervention humaine consiste à prélever des stocks de poissons sauvages. L'aquaculture, pour sa part, comporte des systèmes dans lesquels l'éleveur exerce un contrôle à la fois sur les organismes cultivés et sur l'environnement. A mi-chemin entre les pêches de capture et l'aquaculture se trouvent les techniques de pêches fondées sur l'élevage et de mise en valeur des pêches. Les pêches fondées sur l'élevage s'appuient sur des stocks alimentés par des produits (frais, alevins, phase post-larvaire, etc.) provenant d'installations d'aquaculture, c'est-à-dire des installations d'incubation et/ou d'alevinage. La mise en valeur des pêches concerne des activités visant à fournir ou à soutenir le rétablissement d'un ou plusieurs organismes aquatiques et à porter la production totale ou la production de certains éléments d'une pêche au-delà du niveau qui est normalement obtenu par des processus naturels³.

7. Les pêches fondées sur l'élevage ou mises en valeur sont des éléments qui existent déjà dans les systèmes de production aquatique de l'Afrique sub-saharienne. La connaissance traditionnelle et les pratiques de mise en valeur des pêches existaient déjà avant la colonisation. De la Namibie au Niger, des techniques d'accumulation de l'eau et d'amélioration des rendements des poissons avaient été mis au point dans les campagnes. Nombre de ces pratiques sont complexes et comportent différentes formes d'accès aux ressources et d'attribution qui reposent de manière caractéristique sur les valeurs établies et acceptées et des croyances.

8. Les pêches fondées sur l'élevage et la mise en valeur sont considérées comme de l'aquaculture s'il est admis que le stock appartient à un individu ou à un groupe (c'est-à-dire les éleveurs) de la période allant de la croissance à celle de la pêche⁴.

³ Les Directives techniques de la FAO pour une pêche responsable (n°6 "Pêches continentales") énumèrent un certain nombre de pratiques qui sont utilisées dans les eaux intérieures pour accroître la productivité et, en particulier, la production de certaines espèces.

⁴ Dans certains cas, les administrations locales louent des étendues d'eau à des particuliers ou à des groupes de personnes à cet effet.

CONTRIBUTION À LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET À LA RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ

9. Selon la FAO, « la sécurité alimentaire existe lorsque tous les êtres humains ont, à tout moment, un accès physique et économique à une nourriture suffisante, saine et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins énergétique et leurs préférences alimentaires pour mener une vie saine et active ». ⁵ Si une population répond à ces conditions, on peut considérer qu'elle est à l'abri de la faim. Toutefois, on ne peut pas considérer qu'une nation dans son ensemble est à l'abri de la faim si certains groupes sont en permanence menacés d'insécurité alimentaire.

10. Pendant longtemps on a estimé que la pauvreté était simplement une simple question de revenus : leur niveau insuffisant ne permettant pas de couvrir les besoins essentiels de subsistance. On utilise encore un seuil de 1 dollar E.-U./par habitant/jour pour définir la pauvreté. On admet toutefois, de plus en plus fréquemment, que la pauvreté est une notion complexe et qu'elle comporte de nombreuses facettes. Il s'agit d'un phénomène caractérisé par de faibles revenus, une mauvaise santé, un faible niveau d'alphabétisation, une sous-alimentation, des conditions de logement précaires et des conditions de vie non satisfaisantes. Les représentants de cette catégorie ne sont pas permanents, et il existe une ample fluctuation. La pauvreté est également considérée comme le reflet des déséquilibres structurels de la société et elle est étroitement liée à l'exclusion sociale, à la marginalisation, à la vulnérabilité et à l'absence de pouvoir. Du fait de sa nature complexe, il est difficile de définir la pauvreté, mais encore plus de la mesurer.

11. De 1995 à l'an 2000, la production annuelle moyenne de poisson en Afrique sub-saharienne était d'environ 3,7 millions de tonnes, dont environ 1,9 millions de tonnes provenaient des pêches de capture continentales et environ 180,000 tonnes de l'aquaculture. Autrement dit, les pêches continentales et l'aquaculture contribuent pour environ 59 pour cent à la production totale de poisson en Afrique sub-saharienne. La consommation de poisson représente approximativement 21 pour cent du total de la production de poisson en Afrique sub-saharienne, mais les pêches de capture et l'aquaculture contribuent de manière indirecte à la sécurité alimentaire par le biais de la vente des poissons et des exportations, créant ainsi des revenus qui peuvent être utilisés pour d'autres produits alimentaires. En l'an 2000, l'aquaculture ne représentait que 16 pour cent de la production des pêches, mais sa production a progressé d'environ 400 pour cent depuis 1995. Par contre la production des pêches continentales est restée relativement constante au cours de la même période (tableau 1).

12. Les disponibilités alimentaires en poisson, de 1995 à l'an 2000, ont varié de 0,8 à 47,7 kg/an la moyenne régionale étant de 10,8 kg/an. L'annexe 1 donne la moyenne de 1995 à 2000 pour le poisson et les produits de la pêche, dans les pays du CPCA ainsi que la consommation par habitant. On prévoit une augmentation de la consommation mondiale de poisson par habitant qui devrait passer de 16 kg/personne en 2002 à 19-21 kg/personne en 2030 (équivalent poids vif) mais on estime que la consommation de poisson par habitant en Afrique devrait stagner ou même baisser d'au moins 3 pour cent,

⁵ Sommet mondial de l'alimentation (FAO,1996). Plan d'action du Sommet mondial de l'alimentation, paragraphe 1 . Sommet mondial de l'alimentation, 13-17 novembre 1996, Rome (Italie), FAO, 43 p.

du fait principalement de la croissance démographique⁶, qui va accroître la demande, alors que l'offre est relativement constante.

Tableau 1 : Production en Afrique sub-saharienne, de 1995 à 2000 (tonnes)

Secteur	1995	1996	1997	1998	1999	2000
Capture marines	1.437.187	1.666.850	1.720/124	1.728.212	1.833.400	1.781.276
Capture continentales	1.918.222	1.802.344	1.858.272	1.926.337	1.951.303	2.138.852
Aquaculture	84.635	100.829	104.467	155.250	242,846	336.883
TOTAL	3.440.044	3.570.023	3.682.963	3.809.799	4.027.549	4.257.101

Sources : *Élaboré à partir des statistiques des pêches de la FAO pour la production de la pêche de capture et de l'aquaculture.*

13. Les pêches continentales et l'aquaculture fournissent une alimentation nourrissante mais contribuent aussi de manière significative à l'amélioration de la sécurité alimentaire en créant des emplois et des revenus directs et indirects à de nombreuses personnes. Sur les 35 millions de personnes censées participer aux pêches à l'échelle de la planète, on estime que 400 000 devraient participer aux pêches continentales de capture et à l'aquaculture en Afrique sub-saharienne⁷. La plupart de ces personnes appartient à la catégorie des « plus pauvres parmi les pauvres » du point de vue des revenus, c'est-à-dire qu'ils disposent de moins de 1 dollar E.-U. par jour.

14. En général, les niveaux de pauvreté en Afrique sub-saharienne restent élevés. Lorsqu'une croissance économique a été enregistrée, elle n'a pas touché les personnes travaillant dans la pêche continentale et l'aquaculture de subsistance, du fait d'une répartition inéquitable des bénéfices, de l'accroissement démographique et des effets de la propagation du SIDA. En outre, jusqu'à présent, les communautés rurales et de pêche continentale ont été encore plus marginalisées car les « Études stratégiques sur la réduction de la pauvreté » conçues par les pouvoirs publics pour bénéficier de l'aide internationale, dans le cadre de la lutte contre la pauvreté, n'ont pas mentionné de manière explicite les pêches ou les pêches à petite échelle. Les pêches continentales de capture et l'aquaculture de subsistance ont été à peine signalées.

NATURE DES INTERACTIONS

15. À l'échelle de la planète, l'eau est en train de devenir une ressource limitée et il est vraisemblable que la concurrence entre les activités liées à l'environnement aquatique s'accroît lorsque la ressource de base diminue et/ou la demande augmente. Ainsi, les pêches continentales et l'aquaculture sont en concurrence pour des maigres ressources, parfois au même endroit et en même temps. Cette concurrence peut prendre diverses formes puisque outre la concurrence pour l'eau, ces deux secteurs bénéficient des mêmes fonds publics et partagent les utilisateurs et les

⁶ La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture, 2002 (sous presse)

⁷ Circulaire sur les pêches de la FAO (n° 929, révision 3, 2002) et comm. pers.

consommateurs. Ces diverses interactions peuvent agir en synergie, être antagonistes ou rester neutres.

16. Le poisson est le dénominateur commun entre les pêches continentales et l'aquaculture. Dans la plupart des cas cela se traduit par le fait que ces deux activités relèvent du même organisme public (par exemple, Ministère de la pêche). Toutefois, leur spécificité a conduit parfois à une ségrégation institutionnelle (l'aquaculture étant alors liée au secteur de l'élevage et les pêches continentales à celui des forêts et de la nature). Il a été très difficile de créer un lien institutionnel pour l'aquaculture en Afrique sub-saharienne, du fait de moyens limités et de l'absence de suivi.

17. Les questions institutionnelles se répercutent tant au niveau local que national, les services de vulgarisation décentralisés ayant du mal à assurer le soutien des pêches. Les pêcheurs et les pisciculteurs ont souvent besoin d'un soutien technique différencié. En outre, alors que les pêcheurs se concentrent plus ou moins dans les limites des zones de pêche, les pisciculteurs peuvent être disséminés un peu partout et, partant, difficiles à joindre. Lorsque des fonctionnaires des pêches continentales s'occupent de questions concernant la réglementation et le contrôle, leur rôle est souvent assimilé à celui d'un gendarme plutôt qu'à celui d'un agent du développement.

18. Lorsqu'il existe une séparation institutionnelle ou thématique, l'attribution des responsabilités entre les pêches continentales et l'aquaculture peut devenir une question importante. Qui répond de quoi ? Cette question est bien illustrée pour ce qui est des pêches fondées sur l'élevage et de la mise en valeur des pêches. Dans le cadre du paragraphe 8 susmentionné, ces systèmes, dans lesquels un droit de propriété est reconnu devraient relever du domaine de l'aquaculture et leur production est assimilée à celle de l'aquaculture.

19. Les pêches territoriales et l'aquaculture peuvent aussi interagir pour ce qui est des ressources dans un certain nombre de cas. Les poissons d'élevage peuvent être introduits volontairement ou de manière fortuite dans les eaux naturelles et créer une concurrence, agir comme prédateurs, ou déranger l'habitat des ressources locales des pêches. Dans le cas de la mise en valeur des pêches ou des pêches fondées sur l'élevage, on peut assister à un renforcement de la pression sur les pêches qui peut avoir une incidence sur les pêches non mises en valeur. Des maladies peuvent aussi être transmises par les poissons d'élevage aux poissons sauvages. La contamination peut aussi se produire en sens inverse lorsque le frai sauvage (au cours des premiers stades évolutifs) sont récoltés dans des installations d'aquaculture. Les stocks sauvages et les stocks d'élevage ont encore d'autres points d'interaction, les premiers fournissant la diversité génétique de base nécessaire aux programmes d'amélioration génétique, alors que les installations d'aquaculture peuvent être utilisées pour accroître le nombre d'espèces rares ou menacées d'espèces sauvages. L'utilisation d'espèces introduites ou étrangères (y compris des génotypes étrangers), c'est-à-dire des poissons génétiquement modifiés, peut également avoir des répercussions sur les pêches. De nombreuses introductions ont été faites et cette question fera l'objet d'un point de l'ordre du jour de la présente session.

20. Les pêches de capture et l'aquaculture ont besoin d'un environnement favorable, bien que les interactions soient différentes pour ce qui est des terres et de l'utilisation de l'eau. Les modifications d'usage peuvent avoir des effets à long terme. En transformant

des zones de mangroves en étangs, les éleveurs de crevettes ont réduit les avantages de l'écosystème sur lesquels comptaient de nombreux utilisateurs, notamment les pêches côtières. Ces changements peuvent avoir des répercussions sur la diversité biologique et sur la vie des poissons des mangroves ainsi que sur les zones d'éclosion et d'alevinage. Ils peuvent s'accompagner également de modifications socio-économiques aussi importantes et même plus graves. La modification des conditions d'existence du fait d'une modification de l'utilisation des ressources peut avoir d'importantes répercussions. Si on les néglige elles peuvent entraîner de graves conflits et même exacerber les conditions de ceux qui sont déjà désavantagés.

21. Il existe de nombreux points à prendre en considération dans les rapports au niveau des ressources. Au cours des trois dernières décennies, l'environnement aquatique continental a été soumis à des modifications importantes du fait des activités humaines, surtout la construction de barrages et l'assèchement des terres marécageuses pour l'agriculture, ces interventions peuvent entraîner des interactions entre les pêches continentales de capture et l'aquaculture. Les barrages sont construits principalement pour la création d'énergie électrique ou pour encourager l'agriculture irriguée. Avec la conversion de la pêche fluviale en pêche de barrage, on observe en général une baisse des rendements, une modification du point de vue de la composition des prises et de la diversité. Pour compenser cette perte et pour profiter de l'habitat lacustre, on introduit souvent des installations d'aquaculture. Dans de nombreux pays, on a créé, en plus des grands barrages, des digues et des réservoirs (petites masses d'eau)⁸. Ces structures ont stimulé les interactions entre les pêches continentales et l'aquaculture lorsque l'on a recours à la mise en valeur⁹. Il est par exemple possible d'intégrer l'irrigation et l'aquaculture. Il convient de rappeler qu'à sa onzième session, le Comité, tenant compte des synergies de l'intégration de l'irrigation et de l'aquaculture, a adopté le programme régional sur la gestion intégrée des ressources intérieures en eau dans les pays d'Afrique de l'Ouest, soumis à la sécheresse.

22. Les interactions spatiales peuvent être plus directes, à la fois pour ce qui est de l'influence et de la concurrence. L'aquaculture peut concurrencer directement les pêches. Dans certains cas, des installations de pisciculture peuvent faire de la concurrence aux communautés de pêcheurs et aux zones de pêche. Dans des cas plus évidents, on peut relever des opérations de culture en cage dans des zones importantes pour la pêche continentale. Dans ce dernier cas, il pourrait bien y avoir des interactions positives, les populations de poisson sauvage pouvant bénéficier d'aliments destinés aux espèces d'élevage. D'un autre côté l'accumulation de nourriture au-dessous des cages pourrait avoir une incidence négative générale sur l'environnement.

23. La construction d'étangs près de rivières et de lacs peut modifier profondément les habitats aquatiques. L'élimination de plantes terrestres et aquatiques pour construire des étangs peut avoir des conséquences sur la biodiversité locale ; le détournement des eaux vers des barrages et par un réseau de canaux, modifie les modèles hydrologiques qui peuvent avoir des conséquences sur le milieu et sur les pêches qui en dépendent. En plus des modifications physiques de l'habitat, l'aquaculture peut produire des

⁸ La mise en valeur des petites étendues d'eau pour la production des poissons a été examinée à la huitième session de la Commission en 1985 en Zambie. Voir aussi Marshall, B., Maes, M., 1994 – Small water bodies and their fisheries in Southern Africa, FAO, Committee for Inland Fisheries of Africa, CIFA Technical Paper n° 29, 68 pp.

⁹ Voir Marmulla, G (éditeur) 2001 . Dams, fish and fisheries, opportunities, challenges and conflict resolution. FI Tech. Paper N° 419 FAO (Rome).

déchets, des restes de nourriture, des pathogènes et même des espèces étrangères qui pourraient modifier la composition chimique et biologique de l'écosystème.¹⁰

24. L'utilisation en cours de l'environnement et un partage durable des ressources dans l'intérêt des communautés exige que les actions individuelles ne soient pas vues isolément mais dans le cadre plus vaste d'un système hydrologique. Cette démarche nécessite une compréhension de ce système et notamment la connaissance intime des interactions complexes qui le rendent durable. Pour de nombreuses pêches continentales et systèmes d'aquaculture cela rend nécessaire d'aborder le développement dans le contexte d'un bassin versant et d'établir une cartographie détaillée des réseaux de ces biosphères. Dans certains cas, pour d'importants réseaux intérieurs, il pourrait être plus efficace d'adopter une démarche intégrée de rivage, notamment lorsque des centres urbains exercent une concurrence pour l'utilisation des ressources.

25. Bien que la pêche et l'élevage débouchent sur un produit similaire, le processus et les activités connexes sont différentes. Les femmes et les enfants ont des rôles importants à jouer dans la pêche, la transformation et la distribution du poisson. Comme de nombreuses régions favorisent l'aquaculture comme alternative à la pêche, le rôle de toutes les parties prenantes doit être pris en considération pour éviter le déplacement de certains groupes et pour s'assurer qu'il est possible de parvenir à de nouvelles solutions.

26. Les pêches continentales et l'aquaculture peuvent aussi interagir aux niveaux social et économique. Pour réagir à la diminution des prises et des revenus des pêches de capture, les gouvernements se tournent vers l'aquaculture pour assurer des moyens d'existence. Dans de nombreux cas, notamment en Égypte, à Madagascar et au Mozambique, des produits à valeur élevée sont ciblés pour l'aquaculture et considérés comme des produits d'exportation. Ainsi, des zones de pêche auxquelles il était possible d'accéder librement relèvent maintenant d'entreprises commerciales ou de sociétés qui y exercent maintenant leurs droits de propriété ou leur contrôle et qui peuvent être étrangères à la région. Ce passage peut en outre être compliqué par des éléments socio-culturels, comme susmentionné, lorsque différents groupes de la société pêchent et élèvent du poisson. Comme les prises baissent et les pouvoirs publics se tournent vers l'aquaculture pour combler le déficit, l'aquaculture peut être considérée comme un moyen d'existence pour les anciens pêcheurs qui ne peuvent plus vivre de la pêche. Toutefois si ces personnes ne peuvent pas s'adapter socio-culturellement et accepter le passage de la pêche à l'élevage, la transition se soldera par un échec.

27. Les sous-secteurs interagissent en outre pour ce qui est des prix et des possibilités de commercialisation du poisson. Dans des zones où dominent les pêches de capture, il est possible que les consommateurs préfèrent le poisson de mer au poisson d'élevage, et son prix est souvent inférieur. Dans certaines zones éloignées des pêches de capture établies, où les produits d'élevage pourraient être plus compétitifs, on peut se heurter à des traditions qui ne prévoient pas la consommation de poisson et de ce fait, les produits de la pêche ne sont donc pas bien acceptés. En outre, les prises excédentaires, lorsque les années sont particulièrement favorables, peuvent être acheminées vers les marchés locaux éloignés des zones de pêche et peuvent encore

¹⁰ Kyle, R. 1993. The introduction of the spotted killifish, *Nothobranchius orthonotus*, to Tembe Elephant Park, South Africa.

faire baisser le prix de marché du poisson d'élevage¹¹. Cette situation est favorable aux consommateurs mais elle comporte des difficultés financières pour les pêcheurs. Il existe donc une situation potentiellement conflictuelle entre les parties prenantes, dont la concurrence s'exerce sur les ressources en terre et en eau qui doivent aussi rivaliser sur les marchés locaux.

28. Les marchés peuvent développer des interactions synergiques ou antagonistes. La concurrence entre les produits de capture et ceux d'élevage peut avoir lieu, le marché favorisant en général le poisson sauvage moins cher. Toutefois, dans certains cas, les produits d'élevage sont une alternative intéressante lorsque le poisson sauvage n'est pas disponible du fait de raisons liées à la saison ou à la réglementation. En outre, pour la transformation, on utilise de plus en plus des produits d'élevage pour combler les déficits périodiques des principaux produits sauvages.

29. Dans les secteurs où il existe une demande de produits de petite taille, les rapports entre les pêches continentales et l'aquaculture sont positifs puisque à cet effet, les pêcheurs devraient utiliser un maillage plus petit et/ ou aller dans des zones de reproduction au détriment de la population, alors que ce produit peut être fourni de manière économique et durable par l'agriculture.

30. L'importance des échanges de poissons dans la région varie d'un pays à l'autre. Toutefois, comme les communautés économiques régionales continuent à se développer, les échanges au sein d'une même région et entre régions diverses deviennent un point important pour toutes les activités de production de poisson. L'Afrique a pénétré sur les marchés internationaux d'exportation de poissons car les pêches continentales se sont développées dans les pays qui bordent le Lac Victoria, c'est-à-dire le Kenya, la Tanzanie et l'Ouganda, membres du LVFA (Lake Victoria Fisheries Organization). Dans d'autres pays comme Madagascar et la Tanzanie, on a assisté à un accroissement des produits d'exportations dans l'aquaculture, au cours de la dernière décennie. Les exportations de poisson contribuent maintenant de manière consistante au PIB de ces pays.

31. On sait que les opérations de transformation et/ou de transport des produits aquatiques génèrent d'importants déchets. Cependant les déchets de la transformation des stocks sauvages peuvent constituer un élément nutritionnel important pour l'élevage. Au moment où les farines de poissons sont devenues un problème à l'échelle du globe, les éleveurs utilisant fortement ce produit comme source de protéine, on prend maintenant en considération nombre de produits ignorés comme aliments potentiels pour l'alimentation animale.

32. Pour ce qui est de l'interaction des pêches de capture continentales et de l'aquaculture les aspects liés au développement sont très nombreux. Cela conduit souvent à proposer l'aquaculture commerciale comme stratégie de développement. Toutefois ce scénario de développement reposant sur des économies théoriques et sur des expériences effectuées dans d'autres régions du monde ne tient pas toujours bien

¹¹ L'inverse peut aussi être vrai. Ainsi en Europe le secteur du saumon en Europe et au Etats-Unis où une augmentation accrue de la production a conduit à un poisson d'élevage bon marché, ce qui a provoqué la chute des prix pour le poisson sauvage.

compte de la contribution des pêches continentales à la sécurité alimentaire et aux conditions d'existence en milieu rural. On a souvent négligé la valeur pour les écosystèmes, de nombreux organismes aquatiques continentaux. Les questions liées aux ressources n'ont pas non plus été examinées dans le cadre particulier de l'Afrique sub-saharienne. L'aquaculture commerciale a un potentiel élevé en Afrique sub-saharienne, et dans son développement les interactions entre la pêche et l'agriculture augmenteront. Le séminaire « African Experience in Commercial Aquaculture and Community Involvement in Fisheries Management », qui sera organisé parallèlement à la présente session fournira des renseignements utiles sur la façon d'utiliser l'aquaculture pour favoriser le développement.

LE DEFI

33. Les interactions susmentionnées portent sur les aspects institutionnels, sociaux, économiques, environnementaux et sur les aspects de la biotechnologie, sur les zones de complémentarité et de concurrence possible. La question de la disponibilité limitée des ressources dans un monde où la population augmente et où la qualité de l'environnement diminue reste déterminante. Le défi consiste aujourd'hui à savoir comment équilibrer ces facteurs pour optimiser les interactions allant dans le sens d'une synergie tout en limitant celles susceptibles de créer un antagonisme. La spécificité des pêches continentales et de l'aquaculture s'inscrit dans de nombreux aspects qui vont des principales populations cibles aux technologies utilisées. Toutefois, dans une équation intrants/extrants ces deux secteurs sont en concurrence directe. Ils rivalisent pour l'eau, intrant essentiel, et pour les marchés sur lesquels écouler leur production.

34. La reconnaissance de ces interactions offre des possibilités pour le développement sectoriel, d'accroître la sécurité alimentaire, réduire la pauvreté et améliorer les conditions d'existence en milieu rural. Le défi consiste à trouver les moyens d'assurer des avantages à la fois aux pêches continentales et à l'aquaculture dans un environnement aquatique commun. Ces deux sous-secteurs doivent former des partenariats car ils dépendent tout deux d'un environnement aquatique sain et ils subissent aussi les incidences des autres activités de développement. Cette tâche présente de nombreuses facettes. Elle comporte notamment une sélection appropriée des espèces naturelles et de leur adaptation responsable aux conditions d'élevage.

35. En Afrique sub-saharienne, le défi consiste à développer et à renforcer les politiques favorables, les conditions institutionnelles appropriées mais aussi de favoriser une bonne gouvernance, point essentiel pour réaliser ces possibilités. Une bonne gouvernance suppose entre autres : la promotion d'une vision globale (responsabilisation des parties prenantes défavorisées et décentralisation), de la légalité (structures publiques aux niveaux local et central devant se conformer au droit et le faire appliquer) et de la transparence et de la justification de l'emploi des fonds.

36. Pour relever ce défi, les pouvoirs publics, en collaboration avec les parties prenantes, doivent avoir une stratégie claire et globale du développement de leurs ressources aquatiques. Ils devraient adopter une approche globale holistique compte tenu de la nature très diversifiée de l'utilisation des ressources et des risques potentiels de conflits et de rivalités. Ce cadre stratégique est d'autant plus important que les ressources humaines et financières de nombreux pays d'Afrique sub-saharienne se réduisent de plus en plus et que le secteur public se trouve confronté à la nécessité

d'obtenir de meilleurs résultats avec moins de ressources, fréquemment en étroite collaboration avec le secteur privé.

37. Cette stratégie doit permettre d'identifier sans ambiguïté, les rôles des parties prenantes et d'attribuer des responsabilités et des avantages. Il faudrait adopter une démarche prenant en considération les écosystèmes, dans la plupart des cas, dans le cadre d'un bassin versant, comme zone géographique de délimitation.

38. Les pouvoirs publics, les organismes de développement et les autres parties prenantes devraient accepter le fait que qu'il pourrait être avantageux d'incorporer les connaissances traditionnelles dans le secteur des pêches et dans les programmes de développement de l'aquaculture. Ainsi, des études pourraient être entreprises pour développer la base de connaissance des acquis de la tradition dans le domaine des pêches et leur mise en valeur afin d'améliorer la compréhension des complexités de l'utilisation des ressources. Des efforts devraient permettre de développer les pratiques existantes de mise en valeur ou de les associer aux connaissances modernes et à la technologie.

39. Ces processus sont fondamentalement dépendants de l'information. Des réseaux efficaces et modernes d'information sont nécessaires pour que l'ensemble des personnes impliquées dans la gestion des ressources aquatiques puisse prendre des décisions sensées et apprécier dans leur totalité les systèmes aquatiques dont il est question. La technologie de l'information s'est développée rapidement à l'échelle mondiale mais il existe encore des difficultés réelles et apparentes pour assurer la circulation des informations provenant des zones rurales et des communautés rurales.

40. Cela rend nécessaire une recherche constante des besoins, afin de comprendre la dynamique et les limitations de toute intervention sur les écosystèmes provenant des pêches continentales et de l'aquaculture. Il est nécessaire de mieux comprendre, par exemple, les effets des espèces qui s'échappent fortuitement et des changements de la biodiversité, et les conséquences de la pollution et de la dégradation de l'habitat sur les écosystèmes locaux. Les pouvoirs publics devraient mettre en œuvre une évaluation de l'impact sur l'environnement avant d'engager des activités ayant des répercussions sur l'environnement aquatique et devraient continuer à assurer le suivi de l'évolution de l'écosystème.

41. Les États et les autres parties prenantes devraient travailler pour mettre en œuvre de manière effective les dispositions du Code de conduite pour une pêche responsable et appliquer, au besoin, les Directives pour les pêches continentales et l'aquaculture.

42. La contribution des pêches continentales et de l'aquaculture à la sécurité alimentaire et à la réduction de la pauvreté doit être rendue plus visible et la participation des parties prenantes doit être améliorée. Le rôle potentiel des pêches continentales et de l'aquaculture dans l'économie devrait être souligné pour favoriser la coopération de l'intérêt privé et public. Les pêches de capture et le développement de l'aquaculture doivent être considérées et abordées comme une partie intégrante du développement rural en utilisant le Code de conduite pour une pêche responsable et au besoin l'Approche pour des moyens d'existence durables dans la pêche.

43. Les pouvoirs publics et les autres parties prenantes pourraient exploiter les synergies et les possibilités offertes par les interactions entre les sous-secteurs :

- en adoptant une démarche de précaution lorsque l'on envisage des changements ou des introductions d'espèces ;
- par le biais de la promotion de politiques de gestion des ressources intégrées ; et
- en parvenant à une meilleure compréhension des dimensions socio-économiques dans la gestion des ressources durables.

44. Comme de nombreux pays sont confrontés à des difficultés budgétaires, l'aide internationale devrait être fort nécessaire. Toutefois, il est impératif que chaque État membre du CIFA identifie les dispositions à prendre et qu'il établisse des priorités, mette en œuvre ce qu'il est en mesure de faire et cherche une aide.

MESURES SUGGÉRÉES, À PRENDRE PAR LE COMITE

45. Le Comité est invité à examiner les questions et les suggestions relevées dans le présent document et à fournir des directives aux États membres et à la FAO, ainsi qu'aux autres organismes et organisations internationales, sur la manière de :

- optimiser les interactions positives entre les pêches continentales et l'aquaculture, tout en minimisant les aspects négatifs ;
- déclarer à partir des points communs existant entre les pêches continentales et l'aquaculture des moyens d'existence durables et pour accroître la sécurité alimentaire ;
- obtenir de meilleures informations sur les pêches continentales et le développement de l'aquaculture, surtout pour ce qui est des considérations d'ordre social et économique ;
- encourager la participation et le soutien croissants du secteur privé dans les pêches continentales et l'aquaculture ;
- incorporer une analyse coût/bénéfices et une évaluation de l'impacts pour l'environnement dans les programmes de développement des ressources, et
- Le Comité pourrait notamment souhaiter d'accentuer les stratégies pour encourager une gestion intégrée des bassins versants et des communautés pour les ressources aquatiques et utiliser au mieux les contributions des pêches continentales et de l'aquaculture dans les économies des États membres.

ANNEX 1

BILAN ALIMENTAIRE POUR LE POISSON ET LES PRODUITS DE LA PECHE EN POIDS VIF ET PART DU POISSON DANS L'APPORT EN PROTÉINES (1995-2000)							
Année	Production	Utilisation Non Alimentaires	Importations	Exportations	Offre Alimentaire Totale	Population	Offre par habitant
	(tonnes en poids vif)					(milliers)	(kilogrammes)
Bénin	40.873	0	8.333	682	48.524	5.880	8.3
Botswana	159	0	5.609	97	5.694	1.487	3.8
Burkina Faso	8.097	0	7.423	62	15.457	10.882	1.4
Burundi	12.896	0	200	5	13.092	6.194	2.1
Cameroon	103.968	0	72.586	1.192	175.362	14.075	12.5
Rép. centre africaine	14,543	0	332	2	14,872	3,537	4.2
Tchad	87.833	38.318	773	0	50.288	7.296	6.9
Congo, Rép. dém.	180,311	0	113,439	87	293,662	47,859	6.1
Congo, Rép.	44,723	0	17,709	645	61,791	2,807	22.0
Côte d'Ivoire	74.369	35.200	267.694	117.201	189.661	15.201	12.5
Égypte	503.034	545	210.900	1.555	711.910	64.924	11.0
Éthiopie	11.856	0	137	18	11.975	59.150	0.2
Gabon	47.298	0	9.685	2.028	54.987	1.154	47.7
Gambie	29.107	0	878	2.408	27.577	1.210	22.8
Ghana	444.576	0	158.389	70.059	532.905	18.300	29.1
Guinée	73.710	0	22.969	8.340	88.339	7.772	11.4
Kenya	188.463	199	11.163	38.465	161.800	29.019	5.6
Madagascar	128.433	4.549	9.981	29.941	103.924	14.860	7.0
Malawi	51.187	0	391	44	51.537	10.627	4.8
Mali	108.526	4.178	2.202	2.230	104.320	10.617	9.8
Maurice	12.785	4.098	39.027	22.996	25.550	1.138	22.4
Niger	8.077	0	934	809	8.202	9.945	0.8
Nigéria	427.291	7	503.494	3.717	927.061	106.487	8.7
Rwanda	5.246	0	262	0	5.507	6.175	0.9
Sénégal	407.055	28.368	12.321	132.867	258.145	8.849	29.2
Sierra Leone	67.030	0	2.502	12.059	57.497	4.194	13.7
Somalie	23.475	0	45	2.818	20.702	7.988	2.6
Soudan	48.500	0	250	81	48.669	29.502	1.7
Swaziland	142	0	6.707	1.183	5.667	881	6.4
Tanzanie	338.863	6.719	271	33.481	298.937	33.021	9.1
Togo	17.297	0	43.545	3.794	57.053	4.177	13.7
Ouganda	237.637	0	79	31.823	205.894	21.667	9.5
Zambie	72.148	0	1.544	214	73.486	9.822	7.5
Zimbabwe	15.655	0	18.031	1.679	32.024	12.053	2.7

NOTES: Le bilan alimentaire n'a pas été calculé pour le Lesotho car on ne dispose pas de statistiques sur les échanges. Les utilisations non

alimentaires pour le Tchad prennent en considération les pertes après récolte et les surestimations éventuelles. Les données sur la production, les échanges et l'offre concernent le poisson, les crustacés et les mollusques, y compris tous les organismes aquatiques à l'exception des baleines et des algues. Les informations sur les changements intervenus dans les stocks sont disponibles seulement pour un nombre de pays limités. En considération des distorsions possibles de chacune des composantes des bilans par produit (c'est-à-dire les données pour les prises, les échanges et la population) ainsi que pour les coefficients utilisés pour convertir les poids des produits en équivalent poids vif, les données de consommation par habitant devraient être considérées comme donnant seulement un ordre de grandeur des niveaux de consommation. La comparaison avec les données des périodes antérieures publiées dans les Annuaire précédents pourraient donc ne pas donner une indication valable des modifications de la consommation, une indication valable des modifications réelles intervenues dans la consommation.